



Be Right™

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 28-01-2005

Date de révision 02-août-2023

Version 5.6

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** LCK305-2  
**Nom du produit** LCK 305 Ammonium, DosiCapZip; 2/2  
**Identifiant de formule unique (UFI)** SDK5-7FH0-W804-749H  
**Masse molaire** Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Réagent de laboratoire. Détermination de la teneur en azote d'ammonium.  
**Utilisations déconseillées** Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S.  
8, mail Barthélémy Thimonnier  
F-77185 Lognes  
Tél. +33 (0) 169 67 34 96  
info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Venecoweg 19  
B-9810 Nazareth  
Tél. +32 (0)15 42 35 00  
info-benelux@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30 a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
info-ch@hach.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
B: Chemtrec +32 2 808 32 37  
070 245 245 (Centre Antipoisons Belge)  
CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Toxicité aiguë - Voie orale</b>	Catégorie 4 - (H302)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H335)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 2 - (H411)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Contient Troclosène sodique, Nitroferrocyanure de sodium



### **Mention d'avertissement**

Attention

### **Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

### **Conseils de prudence**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

## 2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1 Substances

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitroferriocyanure de sodium	14402-89-2 238-373-9 -	10 - 13%	Tox. Aiguë 3 - H301		-	-
Troclosène sodique	2893-78-9 220-767-7 613-030-00-X	10 - 13%	Sol. Ox. 2 - H272 Tox. Aiguë 4 - H302 Irritation des Yeux 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410	STOT SE 3 :H335: C>=10% :EUH031: C>=10%	-	-

Nom chimique	Numéro d'enregistrement REACH
Troclosène sodique	01-2119489371-33

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë      Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouill ard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Nitroferriocyanure de sodium 14402-89-2	99 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé
Troclosène sodique 2893-78-9	750 mg/kg	> 10000 mg/kg	1.17 mg/L	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé

**Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel et premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

**Produits de combustion dangereux** Chlorures. monoxyde de sodium. oxydes d'azote. monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Cyanures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Informations supplémentaires** Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

## **Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Réactif analytique.  
**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse	Belgique
Nitroferricyanure de sodium 14402-89-2	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0.7 mm	>480 minutes
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0.2 mm	>30 minutes

**Protection de la peau et du corps**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire**

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

**Type de Filtre recommandé:**

ABEK-P3.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Solide

**Couleur** blanche

**Odeur** Inodore

**Seuil olfactif** Sans objet

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode**

**Masse molaire**

Sans objet

**pH**

7

5% @ 20°C

**Melting point / freezing point**

Aucune donnée disponible

<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	log $K_{ow}$ ~ 0.08
<b>Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de log <math>K_{oc}</math></b>	~ -0.03
<b>Partage</b>	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Sans objet
<b>Viscosité cinématique</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	

**Solubilité(s)****Hydrosolubilité**

Classement de la solubilité de l'eau	Hydrosolubilité	Hydrosolubilité Température
Complètement soluble	160000 mg/L	20 °C / 68 °F

**Solubilité dans d'autres solvants**

Nom chimique	classification de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Aucun n'a été signalé	Aucune information disponible	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible

**Corrosivité du Metal**

<b>Taux de Corrosion de L'acier</b>	Sans objet
<b>Taux de Corrosion de L'aluminium</b>	Sans objet

**Propriétés explosives**

<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible

**Propriétés d'inflammabilité**

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
-----------------------	------------

**Inflammabilité**

<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes** Aucune donnée disponible.

**Masse volumique apparente** Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits dangereux résultant de la décomposition** Cyanure. Oxydes d'azote. Oxydes de sodium. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Chlorures.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### **Oral voie d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Mannitol	Rat DL <sub>50</sub>	13500 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	RTECS
Nitroferrocyanure de sodium	Rat DL <sub>50</sub>	99 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	LOLI
Troclosène sodique	Rat DL <sub>50</sub>	750 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	ERMA HSDB

#### **Voie cutanée d'exposition:**

Nom chimique	Type de	Dose	Durée	Effets toxicologiques	Principales références de la
--------------	---------	------	-------	-----------------------	------------------------------



	résultat final	rapportée	d'exposition		littérature et sources de données
Troclosène sodique	Lapin DL <sub>50</sub>	> 10000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucune information disponible

**Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Troclosène sodique	Rat CL <sub>50</sub>	1.17 mg/L	4 heures	Aucun n'a été signalé	IUCLID

**L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

<b>ETAmél (voie orale)</b>	839.20 mg/kg
----------------------------	--------------

**Toxicité aiguë inconnue**

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

**Corrosion/irritation cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange    Aucune donnée disponible.

Substance    Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Troclosène sodique	Expérience humaine existante	Humain	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Irritant pour la peau	HSDB

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.

Mélange    Aucune donnée disponible.

Substance    Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Troclosène sodique	Expérience humaine existante	Humain	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Corrosif pour les yeux	HSDB

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### **STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### **Oral voie d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Mannitol	Souris DL <sub>50</sub>	22000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Somnolence	Fournisseur SDS

#### **STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Mannitol	Inhibition de l'ADN	lymphocyte humain	50 mmol/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	RTECS

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Aucune donnée disponible.

#### **Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

## Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Troclosène sodique	Souris TD <sub>Lo</sub>	4000 mg/kg	9 jours	<b>Effets sur des nouveau-nés</b> Statistiques de croissance (par exemple % de gain de poids réduite) Physique <b>Malformations spécifiques du développement</b> Système musculo-squelettique	RTECS

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Mélange****Toxicité aquatique aiguë:**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité aquatique chronique:**

Aucune donnée disponible.

**Substance****Toxicité aquatique aiguë:**

Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Mannitol	96 heures	Aucun n'a été signalé	CL <sub>50</sub>	5690000 mg/L	ECOSARS
Troclosène sodique	96 heures	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	CL <sub>50</sub>	0.25 mg/L	PEEN

Crustacés:

Nom chimique	Durée	Espèce	Type de résultat	Dose	Principales références de la
--------------	-------	--------	------------------	------	------------------------------

	d'exposition		final	rapportée	littérature et sources de données
Mannitol	48 Heures	Aucun n'a été signalé	CL <sub>50</sub>	2020000 mg/L	ECOSARS
Troclosène sodique	48 Heures	<i>Daphnia magna</i>	CL <sub>50</sub>	0.28 mg/L	ECHA PEEN

Algues:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Mannitol	96 heures	Aucun n'a été signalé	CE <sub>50</sub>	215000 mg/L	ECOSARS

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Mélange** Aucune donnée disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage log K<sub>ow</sub> ~ 0.08

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Sol Organique du Carbone-Eau log K<sub>oc</sub> ~ -0.03  
Coefficient de Partage

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Troclosène sodique	La substance n'est pas PBT/vPvB

### **12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé  
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens:

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
Nitroferrocyanure de sodium	Group III Chemical	-	-
Troclosène sodique	Group III Chemical	-	-

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO):** Aucune information disponible

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement .

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

#### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification 3316  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU TROUSSE CHIMIQUE  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
 14.4 Groupe d'emballage II  
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
     Dispositions spéciales 251, 340, 671  
     Code de classification M11  
     Code de restriction en tunnel (E)

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3316  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Chemical kit  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
 14.4 Groupe d'emballage II  
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
     Dispositions spéciales Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

**d'identification**

<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	CHEMICAL KIT
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	251, 340
N° d'urgence	F-A, S-P
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**Informations supplémentaires**

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout. Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Union européenne**

**Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitroferrocyanure de sodium - 14402-89-2	75.	
Troclosène sodique - 2893-78-9	75.	

**Polluants organiques persistants** Sans objet

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

- E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

**Inventaires internationaux**

<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>TSCA</b>	Est conforme

<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

<b>Date d'émission</b>	28-01-2005
<b>Date de révision</b>	02-août-2023
<b>Remarque sur la révision</b>	Sections de la FDS mises à jour: 2 11

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Légende

**	Désignation de danger
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstracts Service Number
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges [règlement (CE) No. 1272/2008]
DNEL	Dose dérivée sans effet (DNEL)
CE	European Community
ECHA	ECHA (The European Chemicals Agency)
CE50	Effective Concentration to 50% of a test population
EEC	European Economic Community
EN	European Standard
IMDG	Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
IATA	Association internationale du transport aérien (IATA)
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises dangereuses
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID	IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
DMENO	Dose minimale avec effet nocif observé
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
CL50	Concentration létale 50%
DL50	Dose létale 50%
LOLI	LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation)
MAK	Concentration Maximum estimée Allemagne (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)
NOAEL	DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO	Concentration sans effet toxique observé
OSHA	OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
PEC	Predicted Effect Concentration
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. 1907/2006]
RTECS	RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
SKN*	Désignation « Peau »
SKN+	Sensibilisation cutanée
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
SVHC	Substances of Very High Concern
TLV	Valeur Limite d'Exposition
TRGS	Technical rules for hazardous substances, Germany
TSCA	Substances Toxiques de contrôle
UN	United Nations
vPvB	very persistent and very bioaccumulative
VOC	Composés organiques volatils
AwSV	Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

### Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul



---

Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseil en matière de formation** Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Limitations relatives à l'utilisation** Pour une Utilisation en Laboratoire.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**